

Remarques sur le thème de la conférence „Future de la coopération transfrontalière en Europe“, 13 Novembre 2015, Bruxelles

Ca fait déjà plus de 50 ans qu'une coopération transfrontalière se développait (dans l'EUREGIO à la frontière germano-néerlandaise, en Scandinavie et dans la région du Rhin supérieur). Toutes ces régions avaient en commun que la coopération n'était pas seulement limitée aux thèmes choisis mais qu'elle s'occupait aussi de tous les aspects de la vie, comme par exemple déjà en 1972, avec le premier programme transfrontalier pour l'EUREGIO qui était encouragé par l'UE.

En coopération avec l'Association des Régions Frontalières Européenne (ARFE), le Conseil de l'Europe organisait, pendant plus de 20 ans, des conférences partout en Europe concernant des thèmes transfrontaliers et a lancé la convention-cadre de Madrid comme première approche pour un instrument juridique transfrontalier.

Depuis 1990, la coopération transfrontalière s'est développée de façon très rapide à force du programme de l'UE INTERREG, développé avec l'aide de l'ARFE qui garantissait des moyens financiers à long terme et en 2006 par l'instrument juridique pour la coopération territoriale EVTZ applicable dans toute l'Europe et pour lequel l'ARFE avait élaboré les études de base.

Tandis que les programmes INTERREG de l'UE s'orientent de plus en plus aux priorités de la politique de cohésion et régionale et qu'ils ne financent plus tous, on peut observer dans beaucoup de pays membres et les régions frontalières la tendance croissante d'assimiler la coopération transfrontalière au soutien de l'INTERREG.

Les évaluations Best Practice et INTERREG de la commission européenne montrent qu'une coopération transfrontalière est beaucoup plus importante qu'INTERREG. Elle inclut tous les secteurs de vie basés sur des stratégies à moyen et long terme, auxquels les projets communs doivent s'adapter. Elle est couronnée du plus grand succès quand elle est réalisée au niveau régional/locale en partenariat avec les gouvernements nationaux et l'UE ainsi qu'avec la société civile et les ONG.

Par conséquent, une coopération transfrontalière prospère est attachée à une démocratie régionale/locale bien fonctionnant avec des questions de planification régionale et le développement d'idées de devenir transfrontalières et spécifiques par région (stratégie à moyen/long terme). Dans une coopération transfrontalière, il faut vérifier ce que l'on peut faire soi-même sur le plan régional/locale pour la réalisation des idées, quels moyens nationaux des deux côtés peuvent être utilisés et quelles priorités peuvent être réalisées avec le soutien d'INTERREG. Beaucoup de problèmes et devoirs transfrontaliers ont surtout des causes nationales, et souvent aussi des causes européennes et globales, ce sont les états ainsi que l'UE et le conseil européen qui sont responsables d'aider. Les partenaires dont ils ont besoin sont des régions frontalières et des structures transfrontalières. Ici, une organisation transfrontalière avec une forme juridique transfrontalière reconnue peut mieux agir comme partenaire qu'une organisation de droit privé.

Sur cette trame, il convient que la conférence commune discute l'avenir de la coopération transfrontalière en général, non seulement en vue des programmes de l'UE. Il convient d'élaborer la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour les régions frontalières elles-mêmes et sur le plan européen, sa contribution à l'intégration territoriale transfrontalière, pour atteindre croissance et travail et pour une meilleure coopération avec les états voisins et entre des pays tiers ainsi qu'une meilleure exploitation des chances futures (énergie, santé, services publics, éducation, moyens de communication modernes etc.) et surmonter des obstacles qui toujours existent.